

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [2]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

Grand conseil (VD)

Suzy Cornaz : une carrière politique bien remplie

Suzy Cornaz, députée libérale élue en 1966 — deuxième législature depuis l'introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes — vient de donner sa démission.

Une carrière politique bien remplie ? C'est le moins qu'on puisse dire de Suzy Cornaz qui, en 18 ans de Grand Conseil s'est dépensée sans compter puisqu'elle fit partie de plus de 70 commissions chargées d'étudier un projet de loi, un projet de décret ou une motion ; elle fut sept fois rapporteur. Suzy Cornaz fit également partie des commissions de gestion, des naturalisations et des pétitions. Elle déposa 5 interpellations, 2 motions et 3 questions ; deux de ces interventions concernaient la protection des eaux, la plupart des autres concernaient des problèmes scolaires.

En effet, Suzy Cornaz était devenue par la force des choses — n'oublions pas qu'elle enseigna au Collège secondaire et à l'Ecole de français moderne — « la » spécialiste des problèmes scolaires et si elle participa aux travaux de tant de commissions (jusqu'à neuf la même année) c'est sans doute que le Bureau du GC ne devait pas imaginer une commission d'étude sur un problème scolaire dont elle ne fit pas partie ! Et en ces temps de réforme de l'enseignement, les motions sur le sujet ne manquaient pas !

Les interventions de Suzy Cornaz ont toujours été pondérées et nettes. Elle savait défendre ses idées avec fermeté et nuances. Féministe convaincue, elle est revenue fréquemment à l'assaut des différences dans les programmes scolaires entre filles et garçons ; elle soutint aussi l'idée d'un bureau de la condition féminine. (sch)

Une nouvelle députée

Suzy Cornaz sera remplacée par une femme. La statistique que nous avons publiée dans notre dernier numéro ne change donc pas ! C'est Nicole Grin-Huber, secrétaire du Parti libéral lausannois, présidente des femmes universitaires depuis peu, qui prendra la relève. Tous nos vœux pour son activité. (sch)

Chômage et mi-temps

Le Conseil d'Etat vient de répondre à la question Rosemarie Godi (voir FS janvier 1984) concernant le chômage parmi les enseignants. Elle demandait quelles mesures il comptait prendre pour assurer un certain équilibre entre l'offre et la demande d'emplois, et surtout s'il allait favoriser la création de postes à mi-temps.

Le Conseil d'Etat donne certaines précisions quant à la façon dont il entend trouver



Suzy Cornaz

Photo Alrège S.A.

l'équilibre entre le nombre de postes d'enseignants et le nombre de maîtres formés ou à former. Mais le point le plus intéressant pour nous, est bien son attitude face au mi-temps. Jusqu'à présent le travail à temps partiel était possible seulement dans l'enseignement secondaire ; désormais, on le verra également dans le secteur primaire. Le Conseil d'Etat avait pris une décision à ce sujet au mois de juin 1983, en adoptant « des directives qui autorisent le Département de l'instruction publique à créer des postes à mi-temps et qui en règlent les modalités ».

Rosemarie Godi nous informe que lors d'un entretien téléphonique avec le chef du Service de l'enseignement primaire, elle s'est entendu confirmer que les postes à mi-temps pouvaient être créés dès l'école enfantine jusqu'aux classes terminales, et cela : 1) pour des raisons médicales ou 2) sur demande de deux enseignants. Chaque maître ou maîtresse devra enseigner tous les jours ; il n'est pas admis qu'un maître enseigne du lundi au mercredi et l'autre du jeudi au vendredi. De plus, l'un des deux doit être nommé. (ap)

Interpellation sur l'assurance chômage

Lors de la session de novembre-décembre, la députée yverdonnoise, qui fait d'ailleurs partie de l'exécutif de sa ville, a déposé une interpellation urgente ; elle s'inquiétait de ce que, à fin novembre, les services communaux n'avaient reçu aucune information quant à l'application de la nouvelle loi sur l'assurance chômage qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1984. Les autorités avaient un mois pour le faire... mais a-t-on le temps d'assimiler de nouvelles consignes au mois de décembre ? (ap)

Grand Conseil (GE)

— La motion sur la formation des filles et leur accès à toutes les formations mentionnées dans notre numéro de janvier, a été refusée. Pourquoi ? Parce qu'elle n'apportait soi-disant rien de nouveau et que s'il n'y a pas assez de filles mécaniciennes sur auto, c'est une question de mentalité et non de loi.

— Commission cantonale pour la promotion de l'égalité des droits entre hommes et femmes : le conseil d'Etat a promis sa réponse pour début mars, ce qui donnera un débat intéressant et, espérons-le, positif.

Le « père » du suffrage vaudois n'est plus

M. Charles Bettens, de Chavannes-le-Veyron, est décédé à l'âge de 91 ans, le soir de Noël. « La colonel », comme chacun l'appelait, restera dans le souvenir des féministes vaudoises pour avoir déposé, au cours de son premier mandat de député agrarien au Grand Conseil vaudois, en juin 1945, une motion demandant qu'on reconnaisse les droits de vote et d'éligibilité communaux et cantonaux aux femmes. L'Association pour le suffrage féminin, présidée à ce moment-là par Me Antoinette Quinche, créa un comité d'action pour le soutenir. La commission chargée d'étudier cette motion proposa au Grand Conseil de renvoyer la motion au Conseil d'Etat « avec pressante recommandation ». Succès ? Disons que ce fut un succès momentané car M. Bettens et les suffragettes durent ensuite attendre quatre ans avant d'obtenir une réponse du Conseil d'Etat.

Entre-temps, trois membres du Conseil d'Etat changèrent ; M. Bettens entra dans le comité d'action, devint également vice-président du groupe lausannois de l'Association pour le suffrage féminin. En 1949, ne voyant rien venir, le comité d'action écrivit une lettre au conseiller d'Etat Gabriel Desplands pour proposer qu'on accorde aux femmes, dans une première étape, des droits limités. C'est ce que fit le Conseil d'Etat : sa proposition fut acceptée par le Grand Conseil en 1949 et... refusée par le peuple en février 1951.

Echec ? Oui, mais la voie était ouverte et si la victoire de 1959 est due à la magnifique persévérance de Me Quinche et de toutes celles qui l'entouraient, au soutien de certains hommes politiques, à celui de Gabriel Desplands, à l'idée lumineuse de faire coïncider la votation fédérale avec la votation cantonale, il n'en reste pas moins que

D'un canton à l'autre

le paysan épris de justice qu'était Charles Bettens est l'un des artisans de cette victoire.

Il fut très fidèle à l'association et vint régulièrement de Chavannes-le-Veyron aux assemblées, même lorsque l'association changea de nom. Toutes les femmes qui étaient des nôtres dans les années soixante ou septante l'ont vu et lui garderont leur reconnaissance.

(sch)

Les Jurassiennes réagissent

Encore une retombée de la non-élection de Lilian Uchtenhagen : l'Association Féminine pour la Défense du Jura a lancé en janvier une récolte de signatures en vue de demander au parlement jurassien d'user de son droit d'initiative en matière fédérale en proposant l'élection du Conseil Fédéral au suffrage universel.

Selon l'AFDJ, les Chambres Fédérales ont prouvé qu'elles sont « soumises aux intrigues et aux machinations de coulisses », et qu'elles ne sont pas dignes d'élire nos plus hauts magistrats.

Les 5 000 signatures requises devraient être réunies, d'après les prévisions, dans un délai assez bref. Nous en reparlerons.

(sl)

Associations

25 ans de suffrage : une exposition à Lausanne

« Vaudois, si nous étions les premiers » avait été le slogan de la campagne pour le suffrage féminin en 1959. Et ils furent les premiers !

Une exposition organisée par l'Association pour les droits de la femme et la Municipalité de Lausanne, au Forum de l'Hôtel de Ville, marquera cet anniversaire, exposition qui retracera non seulement les étapes vaudoises de la longue marche vers la reconnaissance de nos droits mais aussi les moments clés de cette lutte sur le plan suisse. Elle évoquera les figures d'un certain nombre de pionniers et de pionnières qui déjà à la fin du siècle passé plaçaient de l'égalité des droits.

Une soixantaine d'affiches de votations cantonales et fédérales seront les jalons de cette rétrospective et, pour ceux que l'art graphique intéresse plus que l'histoire, il sera passionnant de voir comment on essayait de faire passer graphiquement l'idée du suffrage en 1920 ou plus tard.

Rendez-vous donc à la place de la Palud à Lausanne : l'exposition sera ouverte du 18 février au 3 mars, de 9 h. à 18 h. 30 (samedi jusqu'à 17 h.).

(sch)

Défense générale : une Déclaration neuchâteloise

Six associations neuchâteloises - ADF, La Chaux-de-Fonds et ADF, section du Littoral neuchâtelois, Commission féminine de la S.S.P. (V.P.O.D.) de La Chaux-de-Fonds, Comité neuchâtelois du 14 juin, Union féminine COOP de La Chaux-de-Fonds et Union des femmes pour la paix et le progrès, section de La Chaux-de-Fonds - se sont associées pour rédiger une « Déclaration » en réponse au « Rapport Meyer sur la défense générale » où elles mettent l'accent sur quelques points pour elles essentiels. Cette « Déclaration » relève notamment qu'« accepter une militarisation accrue des femmes de notre pays contribuerait à développer, dans une mesure difficilement prévisible, le sentiment militariste et agressif qui nous apparaît comme un pressant danger. »

Elles réclament aussi une formation plus large, conçue dans un cadre qui ne soit pas militarisé, mais dispensée aux hommes et aux femmes, en pleine égalité ; préparation permanente à la vie et développement de l'efficacité de chacun face aux difficultés et aux dangers possibles, « l'égalité étant à réaliser dans la solidarité des hommes et des femmes pour la recherche de solutions pacifiques, à des situations auxquelles les conflits armés ne sauraient apporter une réponse valable. »

(alg)

L'imagination au travail (GE)

Le groupe de travail créé à la suite d'un débat organisé par le Centre de liaison, l'Association des femmes universitaires et l'ADGF sur la participation des femmes à la défense générale (cf. FS nov. 1983) attire un nombre toujours plus important de femmes. Son objectif a été fixé comme suit : « Imaginer une participation originale des femmes à la défense générale, dans le cadre de la protection civile ou d'une autre organisation ».

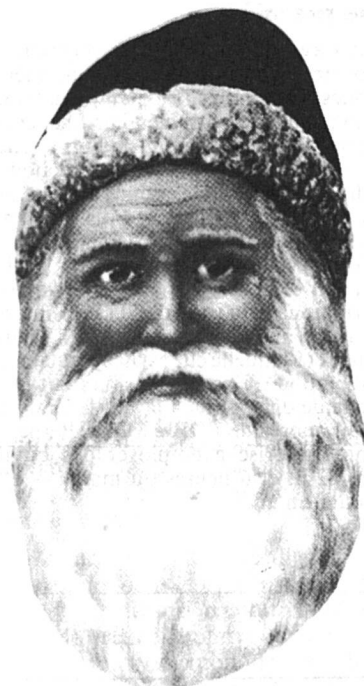
Fribourg : vin chaud et solidarité

La Saint-Nicolas est en ville de Fribourg une fête traditionnelle à laquelle tous les Fribourgeois sont très attachés. Dès le matin, et il faisait très froid le premier samedi de décembre, des dizaines de comptoirs sont dressés autour de la cathédrale (de Saint-Nicolas justement). On y vend de tout, de la layette aux produits du tiers monde en passant par les gâteaux-maison vendus par une classe de collège ; le « banc des galoches », s'il existe encore, était tenu par les institutrices qui récoltaient l'argent nécessaire pour offrir des chaussures chaudes à semelles de bois aux écoliers nécessiteux.

Depuis deux ans, l'ADF y dresse aussi un petit comptoir, pour se faire connaître du public, en vendant du vin chaud (appelé Bischof pour sa couleur violette assortie à la sou-

tane de l'évêque de Myre) et cette année des marrons. Cinquante litres de vin et 50 kg de marrons ont réchauffé un grand nombre de badauds durant toute la journée, les derniers litres étant distribués à la ronde, dans la nuit éclairée par les torches des derniers collégiens ramenant saint Nicolas sur sa colline du Belzè. Tout cela pour annoncer qu'une première pierre symbolique a pu être ainsi offerte au groupe « Solidarité-Femmes » qui se préoccupe « d'offrir aux femmes en détresse un lieu d'hébergement pour elle et leurs enfants », à Fribourg. (cf. article de C. Chaponnière de nov. 83). Toutes les femmes se sentent concernées par ce problème.

(bg)



Saint-Nicolas, patron des enfants... et pourquoi pas des femmes ?

CLAF fribourgeois : une nouvelle présidente

Le Centre de liaison fribourgeois des Associations féminines dans son Assemblée générale du 28 septembre 1983 a élu un nouveau comité qui a permis la constitution de petits groupes de travail « susceptibles de faciliter les contacts et la collaboration avec nos diverses associations », selon une circulaire de décembre qui annonce la nomination d'une nouvelle présidente en la personne de Mme Marie-Jeanne Dubas. Le Centre de liaison demande aux associations-membres de participer plus activement aux consultations cantonales et fédérales qui leur sont soumises par son intermédiaire ; il souhaite « approfondir avec les associations intéressées un thème suggéré par celles-ci ou proposé par le centre ». Par exemple le thème de la violence à l'égard des femmes dans les mass media.

(bg)

D'un canton à l'autre

Travail

Des ouvrières de nuit pour Ebauches SA ?

La direction d'Ebauches SA a rendu publique, début janvier, son intention d'intensifier la production de ses usines de Marin (NE) et Granges (SO) en instaurant un travail de nuit. Selon la direction, c'est une opération-survie pour l'entreprise qui doit faire face à une très vive concurrence japonaise.

Une première

Ce travail de nuit est une première dans l'industrie suisse... et aussi une première par les questions de principe qu'il pose, les négociations qu'il va entraîner, car Ebauches SA souhaite, pour ce travail nocturne, engager des femmes qui sont, selon la direction, plus qualifiées, plus habiles pour ce genre de travail dans l'électronique et plus résistantes à des travaux monotones et répétitifs...

Tout pourrait donc baigner dans l'huile s'il n'y avait cette convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui interdit le travail de nuit aux femmes, que la Suisse a ratifiée et à laquelle elle est liée jusqu'en 1992. La direction d'Ebauches a alors fait une demande de dérogation à la Loi fédérale sur le travail auprès de l'OFIAMT, à Berne, pour qu'on l'autorise à employer des ouvrières entre 22 h. et 6 heures du matin — et ceci pendant un an.

Il est évident que si l'OFIAMT accède à la demande de l'entreprise neuchâteloise, il ouvre une brèche dans laquelle ne manqueront pas de s'engouffrer d'autres maisons souffrant de la concurrence de pays où les ouvrières travaillent la nuit... On sait, notamment, que la branche du textile a déjà des demandes toutes prêtes. Peut-on, alors, engager l'avenir de centaines de travailleuses (consentantes ou non, elles n'auront pas le choix !) à cause de la « mise au pied du mur », d'une seule entreprise ?

Certes, les mœurs évoluent et les besoins de l'économie aussi ; mais, pour Mme Ruth Dreifuss, secrétaire de l'Union syndicale suisse, les salariés ne doivent pas brader leur santé à n'importe quel prix. Car, on le sait, le travail de nuit est une circonstance aggravante pour la santé des travailleurs — à plus forte raison pour les femmes qui ont un ménage, une famille à charge, toutes résistantes qu'elles soient aux travaux monotones et répétitifs... La seule manière de compenser les effets négatifs du travail de nuit serait certainement d'en réduire la durée.

Parité des salaires

Ce sera peut-être là l'un des points des négociations entre partenaires sociaux, le moment venu ; l'autre revendication essentielle étant celle de la parité des salaires entre hommes et femmes. Or, si l'on n'engage pas d'hommes pour ce travail, comment mesurer l'égalité des salaires ? Les femmes ne risquent-elles pas d'y perdre de toute façon, puisqu'il s'agira, en fin de compte, d'un travail « féminin » ?

La balle est maintenant dans le camp de la Commission fédérale du travail où sont représentées les diverses organisations professionnelles qui seront, heureusement, consultées par ce biais. — (alg)

Publications

Jura bernois et Bienne romand

— La revue **Positif** s'adresse aux pères et mères qui élèvent seuls leurs enfants. Elle est éditée par un groupe de travailleurs sociaux et de personnes qui vivent la situation de parents seuls. Adresse : 2732 Reconvilier.

Genève

— Connaissez-vous **Réelles** ? Cette publication se définit comme un « Périodique féministe d'imagination et de création, de réflexion aussi ». Abonnez-vous en écrivant à l'éditrice responsable, Marcelle Hochstaetter, 27, rue Lamartine, 1203 Genève — Vous ne le regretterez pas !

— Le « **CREDIS** », Centre de recherche, de documentation et d'informations sociales (22, rue de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy), vient de sortir une nouvelle édition de son **Répertoire genevois des institutions et groupements à vocation sociale**, dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Agenda

Maison de la Femme

Eglantine 6, 1006 Lausanne

Jeudi 9 février, à 14 h. 30 et à 16 h. : assemblée générale de l'Union des Femmes et de la Fondation Madeleine Moret.

Lundi 27 février, à 15 h. et à 18 h. 30 : « Au cœur des USA », film documentaire de M. Maurice Giordani.

Lyceum-club

(VD)

15, rue de Bourg
1006 Lausanne

Vendredi 3 février à 17 h. : Eugen Huber, compositeur et pianiste, présente quelques-unes de ses œuvres avec le concours de Patricia Huber-Brown, soprano. Entrée : Fr. 5.—

Mardi 7 février à 20 h. : atelier littéraire : Pierrette Micheloud parle de son dernier re-

cueil : « Les mots, la pierre ». Entrée libre.

Vendredi 10 février à 17 h. : conférence de Marie-José Piguët, écrivain : « Cornouailles, Pays de légendes ». Entrée : Fr. 3.—

Vendredi 17 février à 17 h. : récital de Josy Gilgen, harpe, et Jean-Paul Mally, flûte. Œuvres de J.-B. Krumpholtz, G.-F. Haendel, F. Chopin, J. Ibert et R. Hahn. Entrée : Fr. 5.—

Vendredi 24 février à 17 h. : récital poétique de Nouky Bataillard : « Comme la vie était gaie. Comme la vie était triste ». Signatures.

Lyceum-Club

(NE)

Fausses-Brayes 3, Neuchâtel

Dimanche 19 février, 17 h. 30, salle de musique des Fausses-Brayes : Danielle Borst, soprano et Philippe Huttenlocher, baryton. Au piano, Olivier Soerensen. Œuvres de Brahms et Schumann.

Lundi 27 février, 18 h. 30 : souper littéraire en compagnie d'Hélène Zufferey qui parlera de son dernier livre, **Au bord de l'ombre** (Prix Alpes-Jura, 1983). Inscription jusqu'au 24 février : tél. 24 72 65.

Association des mères chefs de famille (AMCF)

(NE)

Jeudi 2 février, 20 h., Centre de rencontres, rue de l'Hôpital 10 (2e) Neuchâtel : assemblée générale. Dès 20 h. 45, partie ouverte au public : exposé de Mme Claudine Gabus-Steiner sur **La convention pour couples non-mariés**.

Samedi 18 février : excursion pédestre hivernale (organisation CEO, tél. 33 37 44). Rendez-vous funiculaire de La Coudre, 3 h. 15 de marche, Chaumont-Hauterive par Enges.

L'homme vu par la femme

Tel est le thème d'un concours organisé par l'Ecole de photographie créative de Lausanne (44, avenue de Morges, 1004 Lausanne). Dernier délai pour l'envoi de photos : 29 février 1984. Le jury sera composé uniquement de femmes, et les photos primées feront l'objet d'une exposition du 2 au 28 avril.